

Les emplacements réservés

N°	Destination	Superficie en m ²	Destinataire
1	Equipement sanitaire et de santé	10123	Commune
2	CTM	1 896	Commune
3	Espace vert	339	Commune
4	Espace public - stationnement	665	Commune
5	Politique d'habitat au titre de l'article L123-2 du Code de l'urbanisme : 3400 m ² de SHON dans le respect des dispositions de la loi SRU	9 400	Commune
7	Equipement sportif ou de loisirs	21 470	Commune
8	Parking et espace vert liés à la nouvelle gare	12 090	Commune
9	Gare SNCF	1 210	Commune
11	Av. Maurice Berteaux (élargissement sur 8 m de large)	12 850	Commune
13	Bassin de stockage-restitution	1 200	Commune
15	Espace vert	3 598	Commune
16	Espace public	36	Commune
17	Service public ferroviaire	1 537	Etat
20	Piste cyclable	869	Commune
21	Espace vert et Maison de Quartier	5 668	Commune
22	Espace public – extension de l'école Marcel Pagnol	5429	Commune
23	Espace vert	792	Commune
24	Equipement sportif parking	16 287	Commune
26	Elargissement de voies La largeur future est indiquée par un chiffre entouré d'un rond. Cette largeur future correspond à la largeur totale prévue après la mise à l'alignement, elle prévaut sur l'indication graphique reportée sur le plan qui n'est qu'indicative.	2 000 environ	Commune
27	Tangentielle nord	1 000	SNCF
28	Equipement sportif et de petite enfance	7 000	Commune
31	Emplacement réservé d'une largeur de 12 m pour la création d'une voie de desserte	2 269	Commune
32	Emplacement réservé d'une largeur de 16 m pour la création d'une voie de desserte	1 968	Commune